



Les féminicides en Ontario
juin 2026

WE COUNT FEMICIDE BECAUSE...

#WeCountFemicideBecause

1 JUIN - 30 JUIN 2026

FICHE D'INFORMATION MENSUELLE SUR LE FÉMINICIDE EN ONTARIO



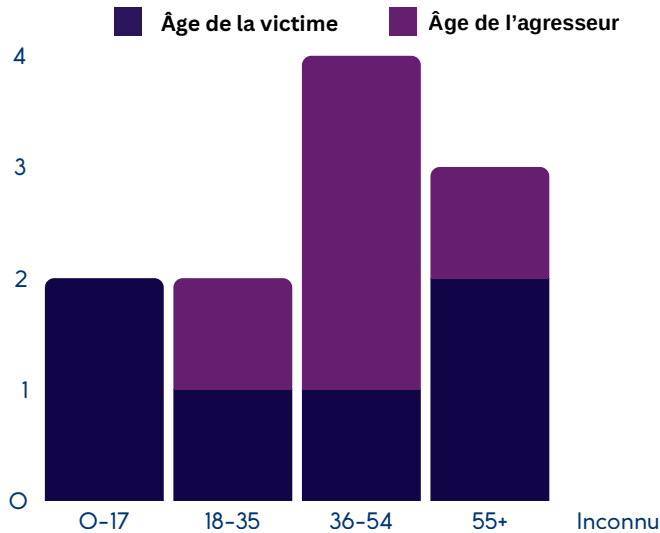
Les féminicides en Ontario
(depuis le 26 novembre 2025)

QUELQUES FAITS

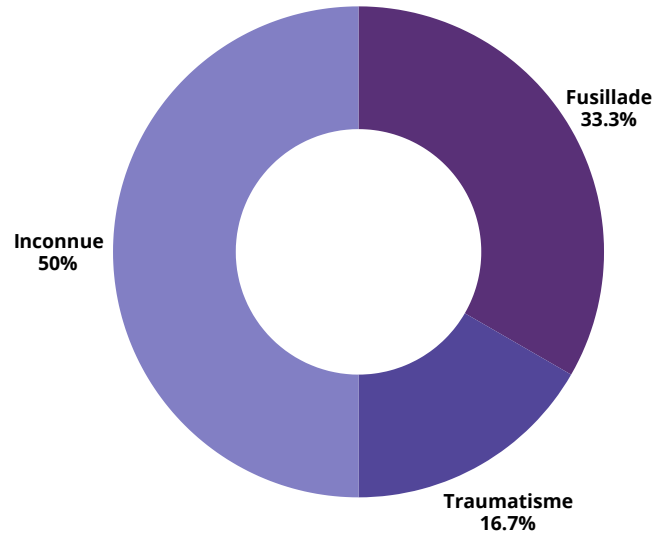
- Nous définissons le « féminicide » comme le meurtre d'une femme, d'un ou d'une enfant, d'une personne bispirituelle ou non binaire ou d'une personne au genre non conforme tué en raison de son genre par un homme

Données de l'OAITH sur les féminicides - Types de féminicides (depuis le début de l'année)					
Partenaire intime	Famille	Connu	Relation non-signalée	Aucune relation préalable	Total
5	6	3	8	1	23

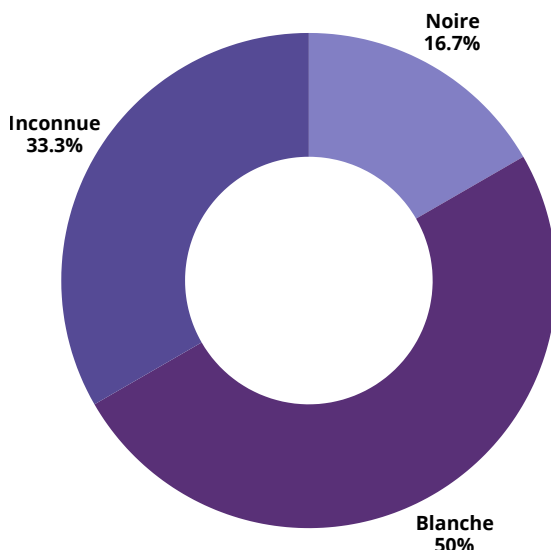
COMPARAISON DE L'ÂGE



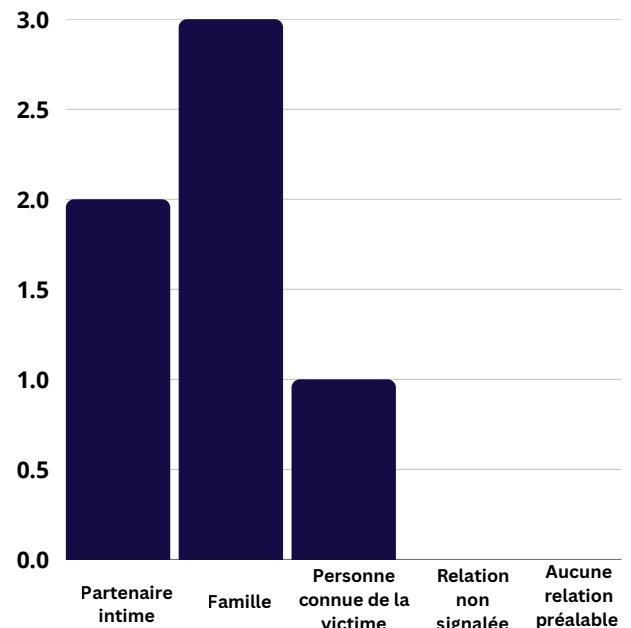
CAUSE DU DÉCÈS



RACE DES VICTIMES



COMPARAISON DES RELATIONS ENTRE LA VICTIME ET L'AGRESSEUR



6

Les féminicides en Ontario
juin 2026

WE COUNT
FEMICIDE
BECAUSE...

1 JUIN - 30 JUIN 2026

#WeCountFemicideBecause

FICHE
D'INFORMATION
MENSUELLE SUR
LE FÉMINICIDE
EN ONTARIO

23

Les féminicides en Ontario
(depuis le 26 novembre 2025)

Victimes de féminicide

Total : 6

Région du Centre

Carol Sangwin, 70 - Mississauga, ON

Média national : <https://bit.ly/CarolSangwinTorontoStar>

Média local : <https://bit.ly/CarolSangwinInSauga>

Média télévisuel : <https://bit.ly/CarolSangwinCTVNews>

Jen Foster, 44 - Barrie, ON

Média national : <https://bit.ly/JenFosterBarrieTorontoStar>

Média local : <https://bit.ly/JenFosterBarrieToday>

Média télévisuel : <https://bit.ly/JenFosterCBCNews>

Région de Toronto

Iman Khawane, 31 - Toronto, ON

Média national : <https://bit.ly/ImanKhawaneTorontoStar>

Média local : <https://bit.ly/ImanKhawaneTorontoToday>

Média télévisuel : <https://bit.ly/ImanKhawaneGlobalNews>

Région de L'Est

Olga Konokhova, 64 - Ottawa, ON

Média national : <https://bit.ly/OlgaKonokhovaTorontoStar>

Média local : <https://bit.ly/OlgaKonokhovaOttawaCitizen>

Média télévisuel : <https://bit.ly/OlgaKonokhovaCBCNews>

John Doe, 7 - Ottawa, ON

Média national : <https://bit.ly/JohnDoeTorontoStar>

Média local : <https://bit.ly/JohnDoeInsideOttawaValley>

Média télévisuel : <https://bit.ly/JohnDoeCBCNews>

John Doe, 12 - Ottawa, ON

Média national : <https://tgam.ca/4wrpXvc>

Média local : Aucun rapport disponible

Média télévisuel : <https://bit.ly/JohnDoeCTVOttawa>

Féminicides nouvellement confirmés par rapport aux mois précédents

Total : 1

Jasmine, âge inconnue- Toronto, ON

Média national : <https://bit.ly/JasmineTorontoStar>

Média local : <https://bit.ly/JasmineTorontoCityNews>

Média télévisuel : <https://bit.ly/JasmineCBCNews>



Questions, erreurs ou omissions : info@oath.ca



Les féminicides en Ontario
juin 2026

WE COUNT

FEMICIDE

BECAUSE...

FICHE
D'INFORMATION
MENSUELLE SUR LE
FÉMINICIDE EN
ONTARIO

1 JUIN - 30 JUIN 2026



Les féminicides en Ontario
(depuis le 26 novembre 2025)

Concilier la responsabilité juridique et la sécurité des victimes

En juin, six féminicides ont été confirmés dans la province. Un féminicide survenu en mai a aussi été confirmé récemment. Du 26 novembre 2025 au 30 juin 2026, 23 femmes, enfants et personnes de diverses identités de genre ont été victimes de féminicide. Plusieurs cas continuent de faire l'objet d'un suivi dans l'attente de la poursuite de l'enquête policière et du dépôt d'accusations pénales. Parmi les féminicides signalés à ce jour, il s'agit généralement du partenaire intime de la victime (5 cas sur 23; 22 %) ou d'un membre de la famille (6 cas sur 23; 26 %) qui a été inculpé ou jugé responsable du décès de la victime. Dans 35 % des cas, la nature de la relation entre la victime et l'agresseur n'a pas été dévoilée; toutefois, ces décès ont été qualifiés de ciblés. On rapporte que la victime et l'agresseur se connaissaient dans 13 % des cas. Dans 4 % des cas (un cas), la victime et l'agresseur ne se connaissaient pas.

Plusieurs modifications apportées au *Code criminel* sont entrées en vigueur en juin, renforçant les mesures pénales contre les violences basées sur le genre en criminalisant le contrôle coercitif et en alourdissant les peines privatives de liberté dans les cas de féminicide. Le meurtre d'une femme dans un contexte de relation entre partenaires intimes, de contrôle coercitif, de violence à caractère sexuel, de traite des personnes et de crime haineux est désormais considéré comme un meurtre au premier degré (projet de loi C-16 : Loi modifiant certaines lois en matière pénale et correctionnelle [protection de l'enfance, violence fondée sur le sexe, délais et autres mesures]). Cette définition ne se limite pas à la violence entre partenaires intimes et englobe d'autres formes de violence patriarcale, y compris les idéologies motivées par la haine. Alors que le Canada est toujours aux prises avec la montée de ces idéologies, y compris les mentalités incel et antiféministes, les définitions devront être suffisamment larges pour tenir compte de l'ampleur de la violence sexiste existante.

Bien que ces facteurs dépassent le cadre de la violence entre partenaires intimes, des lacunes subsistent quant aux circonstances qui constitueraient un féminicide et justifieraient donc des accusations de meurtre au premier degré. Comme nous le constatons toujours en Ontario, la violence basée sur le genre est répandue et elle survient dans le cadre de différents types de relation. Depuis le 26 novembre 2025, dans plus d'un quart des cas de féminicides signalés (26 %), un membre de famille (notamment le fils ou le père de la victime) a été accusé ou jugé responsable du décès. Dans certains cas, un homme connu de la victime est inculpé ou jugé responsable, tandis que dans d'autres, la nature de la relation entre la victime et l'agresseur n'est pas rendue publique. Pour que ce projet de loi donne les résultats escomptés, il faut prouver que ces types de féminicides ont été motivés par la haine; dans le cas contraire, ils pourraient ne pas constituer un meurtre au premier degré. Les personnes de diverses identités de genre subissent aussi de la violence basée sur le genre et sont aussi victimes de meurtres liés au genre, mais le projet de loi ne tient pas compte de féminicides de ces personnes et des personnes trans, car il repose sur la notion de sexe biologique et non sur celle de genre.

En apprendre plus

Pour vous inscrire à la liste de
distribution sur les féminicides :

bit.ly/WeCountFemicideBecause

bit.ly/FemicideMailList

training.oaith.ca

mulberryfinder.ca



WE COUNT

FEMICIDE

BECAUSE...

**FICHE
D'INFORMATION
MENSUELLE SUR LE
FÉMINICIDE EN
ONTARIO**



Les féminicides en Ontario
juin 2026

1 JUIN - 30 JUIN 2026

Les féminicides en Ontario
(depuis le 26 novembre 2025)

Si la reconnaissance et la condamnation de cette forme de violence mortelle basée sur le genre constituent un changement que nous accueillons favorablement, les lacunes et les limites de ce cadre juridique pourraient entraîner des conséquences sur les mesures prises pour mettre fin aux féminicides. Une définition restreinte pourrait, involontairement, exclure certaines formes de féminicide de la reconnaissance juridique officielle. Certaines formes de violence peuvent ne pas être considérées comme des féminicides, ou bien les exigences en matière de preuve pour satisfaire au seuil légal peuvent être si élevées qu'elles risquent d'entraver l'efficacité globale de la législation. De plus, tous les cas ne peuvent pas être portés devant la justice pénale. Dans la moitié des féminicides survenus en Ontario ce mois-ci, l'agresseur présumé se serait enlevé la vie; aucune autre intervention policière n'aura lieu (Imran, 2026; Nease, 2026). En raison de ces lacunes et obstacles, certaines victimes peuvent devenir invisibles dans le système de justice pénale, ou ne pas être prises en compte dans la collecte et la communication des données officielles, ce qui peut dissimuler les tendances de violence et entraîner une sous-estimation de la réalité de la violence liée au genre.

Si les mesures pénales constituent un mécanisme important pour garantir la responsabilité et la sécurité des victimes, la lutte contre les violences sexistes et les féminicides nécessite une approche nuancée et équilibrée. Les systèmes existants, notamment les tribunaux pénaux, les tribunaux familiaux et les services de protection de l'enfance, doivent collaborer pour communiquer et prendre des mesures afin d'intervenir rapidement et de prévenir les risques ainsi que la violence mortelle. Les mesures de justice pénale doivent se conjuguer à des efforts préventifs qui s'attaquent aux facteurs économiques et sociaux sous-jacents qui créent les conditions propices à la violence. Donner la priorité à l'éducation, à la prévention et à l'intervention précoce demeure essentiel pour éviter que des vies ne continuent d'être perdues à cause de féminicides évitables.

L'OAITH définit le féminicide comme le meurtre d'une femme (cis ou trans), d'un ou d'une enfant, d'une personne bispirituelle ou d'un individu non conforme au genre en raison de son genre, commis par un homme accusé du meurtre.

Projet de loi C-16, Loi modifiant certaines lois en matière pénale et correctionnelle (protection de l'enfance, violence fondée sur le sexe, délais et autres mesures). Première session, quarante-cinquième législature, 2026.

Imran, M. 2026. Police : death of north Barrie couple deemed murder and suicide. CTV News.

Nease, K. 2026. Details emerge connecting double murder, explosion and suicide in eastern Ontario. CBC News.

Citation suggérée :

Ontario Association of Interval and Transition Homes (OAITH), 2026. Fiche d'information mensuelle sur le féminicide en Ontario. Traduite par Action ontarienne

En apprendre plus

Pour vous inscrire à la liste de
distribution sur les féminicides :

bit.ly/WeCountFemicideBecause

bit.ly/FemicideMailList

training.oaith.ca

mulberryfinder.ca



**BUILDING A
BIGGER WAVE**

Ontario Network for YAW
Coordinating Committees



Ontario Association of Interval & Transition Houses

